

Diocés de l'An IX

Commune de

Notredame au Bois

Arrt. de

Bruxelles.

1  
J. P. Rabellier

455

ACTE DE DÉCES.

AN 19

Le Notaire du lieu  
intest de Décès  
du 7 vendémiaire an  
Neuf de la République française.

Acte de Décès de anne vleminch  
décédée le douzième jour du mois de vendémiaire,  
à trois heures du matin, profession de ....., âgée  
de huit ans, née à notre dame au bois Département  
de la Dyle, demeurant à notre dame au bois

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On notera les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

fille de henri vleminch ..... journalier et  
de joanne pas.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen henri vleminch pere du défunt, demeurant à notre dame au bois, profession de journaillier, qui a dit être peintre ..... de la désunte, et par le Citoyen bartholomé vleminch demeurant à notre dame au bois, profession de journaillier, qui a dit être peintre ..... de la désunte.

Et ont signé

henri vleminch  
Bartholomé vleminch

Constaté par moi adjoint au ..... Maire  
de la dyle Commune, faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil, soussigné. George magne

ACTE DE DÉCES.

Mairie ~~Diogme~~ de Notre Dame au Bois  
Arrondissement communal de Bruxelles  
Du premier jour du mois de Brumaire l'an  
Neuf de la République française.

Acte de Décès de marie joseph Thirion  
décédée le premier jour du mois de Brumaire,  
à sept heures du soir, profession de ..., âgée  
de soixante deux ans, née à Braine l'alleud, Département  
de gemaine, demeurant à Notre dame au Bois  
femme Marise

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire ; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen guilliamme  
Lyaï , demeurant à ~~Notre Dame au Bois~~ , profession  
de ~~liberant~~ , qui a dit être mari de la  
défunte , et par le Citoyen philippe Lyaï  
demeurant à ~~Notre Dame au Bois~~ , profession de ~~liberant~~ , qui  
a dit être fils et gendre de la défunte

*Et ont signé*

## *Philippus keji*

William Braine

Constaté par moi adjoint au Maire  
de La Ville Commune faire les fonctions d'officier public de  
l'état civil, soussigné. George Maixner

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

John Goffe Robb Esq. 

ACTE DE DÉCES.

3-457

Main

Mairie de Notre-Dame au Bois  
Arrondissement communal de Bruxelles  
Du neuvième jour du mois de juillet l'an  
mille neuf cent quatre-vingt-neuf de la République française.

Acte de Décès de henry vlemingh  
décédé le neuvième jour du mois de pluviose  
à douze heures du midi, profession de , âgé  
de deux ans, né à Holte dame au Bois Département  
de la Vendée, demeurant au dit N. d' au Bois

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire ; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant et, s'il est possible de les voir, les noms de ses père et mère.

s. fils de henri vlamineck  
de joanne zod

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Henri Vlaminck  
pere du défunt, demeurant à u. dit A. B. au Bois, profession  
de journaliste, qui a dit être ~~pere~~ <sup>frere</sup> du  
défunt, et par le Citoyen J. B. Devreux  
demeurant à u. dit A. B. au Bois profession de journaliste, qui  
a dit être témoin ~~et ami~~ <sup>de</sup> du défunt

*Et ont signé*

henry V. Fleming  
J. B. DeWitt

Constaté par moi George Mayne adjoint au Maire  
de la <sup>Bois</sup> Cour de N: d: au faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil, soussigné. G: mayne

ACTE DE DÉCES.

Mairie de Notre Dame au Bois  
Arrondissement communal de Bruxelles  
Du quatorze jour du mois de thermidor l'an  
neuf de la République française.

Acte de Décès de Guillaume Kaj  
décédé le quatorze jour du mois de Thermidor  
à quatre heures du matin, profession de journaillier, âgé  
de soixante-huit ans, né à Notre Dame au Bois Département  
de la Sambre, demeurant àudit N. D. au Bois  
Vent de marin Joseph Thivion  
fils de N. Kaj et  
de Marie Forneville

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen philipppe Kaj, demeurant àudit N. D. au Bois, profession de journaillier, qui a dit être frère du défunt, et par le Citoyen henri Kaj fils du défunt, demeurant àudit N. D. au Bois, profession de journaillier, qui a dit être frère du défunt

Et ont signé philipppe Kaj

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relâché.

Constaté par moi george magne adjoint au Maire  
de la commune de N. D. au Bois, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

g. magne

459

ACTE DE DÉCES.

Mairie d  
Arrondissement communal d  
Du jour du mois de  
de la République française.

Acte de Décès de  
décédé le jour du mois de ,  
à heure du , profession de , âgé  
de ans, né à , D. , Département  
de , demeurant à et  
fil de et  
de

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par l Citoyen , demeurant à , profession de , qui a dit être , défunt , et par le Citoyen , demeurant à , profession de , qui a dit être , défunt

Et ont signé

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relâché.

Constaté par moi Maire  
d , faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.



ACTE DE DÉCES.

Mairie d  
Arrondissement communal d  
Du jour du mois de Jan  
de la République française.

Acte de Décès de  
décédé le jour du mois de  
à heure du , profession de , âgé  
de ans, né à , Département  
de , demeurant à  
fil de et  
de

Il faut énoncer si la personne décédée est mariée, veuve ou célibataire ; et si elle est mariée, les noms et prénoms du survivant, et, s'il est possible de le savoir, les noms de ses père et mère.

On mettra les noms, prénoms, profession et domicile des témoins, et s'ils sont parents, voisins ou amis.

Sur la déclaration à moi faite par l'Citoyen , demeurant à , profession  
de , qui a dit être d  
décédé , et par le Citoyen , demeurant à , profession de , qui  
a dit être d décédé

Si les déclarans ne savent signer, il en sera fait mention. Si le décès a été constaté à la suite d'un accident par un officier de police, il en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté.

Constaté par moi Maire  
d , faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil, soussigné.

463

Table alphabétique des Décès de l'An 17

Fay guillaume — 6 14 th<sup>2</sup>

Thirion Marie Joseph — 2 1 Brune

Vernincky Anne — 1 12<sup>2</sup>

Vernincky Henry — 3 9 plu